

Les 10 commandements de l'éditeur d'e-books : pour une offre idéale

Dans un contexte d'offres foisonnantes, le consortium Couperin a souhaité faire part aux éditeurs d'e-books de ses recommandations et des pratiques les plus intéressantes constatées actuellement. Voici donc 10 propositions pour construire, en partenariat avec les éditeurs et les fournisseurs de services ou de contenus, ce que l'on pourrait qualifier d'*offre idéale*.

1. Faciliter l'accès au contenu

- a. En offrant une adresse **URL stable** ;
- b. En permettant **leur citation** ;
- c. En facilitant leur l'intégration au sein des **catalogues** de bibliothèques (grâce à des notices aux formats MARC), des **ENT** et des **plateformes de gestion** de ressources pédagogiques (grâce à des notices au format **LOM** ou **LOM-FR**) ;
- d. En développant l'**interopérabilité** vers ces plateformes grâce aux protocoles les plus utilisés dans le monde de la documentation : **OAI-PMH**, **SRU/SRW**, **WebServices**.
- e. En favorisant toutes les formes de **signalement permettant l'accès** aux e-books aux communautés desservies.

2. Intégrer les usages pédagogiques

- a. En autorisant le référencement et la citation des e-books dans des **cours**, des **bibliographies** réalisées avec des logiciels de gestion de références bibliographiques libres ou commerciaux;
- b. En donnant la possibilité de **réorganiser** le maximum d'éléments extraits des e-books pour les intégrer à des cours en ligne ou à des scénarios pédagogiques.

3. Assurer l'archivage pérenne et l'accès perpétuel

Dans le cas d'un achat définitif de collections ou de titres individuels ou de souscription à des collections, **l'accès perpétuel** aux ressources doit être assuré, c'est-à-dire que l'éditeur doit prévoir des solutions d'**archivage** et d'**accès** pérennes, parmi lesquelles la récupération des données par les acheteurs ou les abonnées ; le dépôt à un tiers de confiance (**ABES**, **CINES**, **BNF**, **PORTICO**, ...) ; et de participer à des projets d'archivage pérenne comme **LOCKSS** ou **CLOKSS**.

4. Offrir un contenu accessible aux budgets des bibliothèques

Les tarifs pratiqués doivent être adaptés aux budgets actuels des bibliothèques.

Concernant les modèles économiques, l'abonnement à des collections et l'achat titre à titre dominant les offres commerciales. En cas d'abonnement à une ou des collections, la liberté de choix (granularité variable des achats ou des abonnements) et la possibilité d'ajuster l'envergure de l'offre à la taille de l'établissement, aux usages de son public et à son ambition dans le domaine des e-books sont essentielles.

5. Développer des services centrés sur l'utilisateur

En terme de services, il serait intéressant **pour les lecteurs** de bénéficier des options suivantes :

- a. La lecture simultanée de plusieurs livres, l'annotation.
- b. Un moteur de recherche performant, capable de rechercher à l'intérieur des documents;
- c. Une indexation fine des documents, en français, avec des rebonds entre les ouvrages du même domaine, du même auteur, etc. ;
- d. La consultation temporaire de quelques pages d'un ouvrage ;
- e. La consultation simultanée du même ouvrage par un groupe d'utilisateurs large pendant une courte période, le temps d'un exercice ou pour préparer un examen ;

- f. L'accès à une aide en ligne et à des formations gratuites pour les utilisateurs ou les bibliothécaires.
- Quant aux **bibliothécaires** et aux **acheteurs** d'e-books, ils souhaitent pouvoir :
- Bénéficier des dernières éditions parues et acquérir les éditions plus anciennes à prix réduit;
 - Consulter un ouvrage avant de l'ajouter à la collection ;
 - Ajouter des documents temporairement à la collection (location) ;
 - Mettre en place filtres et profils d'utilisation des documents, pour des individus ou des communautés;
 - Ouvrir des tests gratuits sur une collection de documents pertinents;
 - Accéder à une *hotline* en cas de problème et à une documentation technique administrateurs
 - Signaler facilement à leurs lecteurs les nouvelles acquisitions, par des courriers électroniques automatiques ou par des fils RSS.

6. Offrir l'accès le plus large aux contenus

- En favorisant l'**accès nomade** authentifié et sécurisé ([Shibboleth](#), serveur proxy et reverse proxy)
- En prévoyant une synthèse vocale et l'accessibilité aux malvoyants pour le plus grand nombre possible de textes, et une version audio des textes littéraires.

7. Publier des éditions récentes

En matière de **politique éditoriale**, l'**actualité** des publications et des éditions est primordiale. Trop souvent, les éditeurs proposent des éditions anciennes. Les bibliothèques doivent offrir des titres récents et prévoir l'ajout régulier de nouveaux titres, voire de titres en cours de rédaction.

8. Fournir des statistiques d'usage

Comme l'**évaluation** joue un rôle primordial dans la politique documentaire de l'établissement, il est important pour eux de pouvoir disposer facilement de **statistiques de consultation** fiables, respectant les recommandations [Counter](#) les plus récentes. Ces statistiques serviront aussi à préciser les **usages émergents**.

9. Libérer les usages

Enfin, en termes **d'usages**, il est essentiel que :

- Les **offres éditoriales s'affranchissent des logiciels et des matériels propriétaires** à cause des restrictions d'usage imposées par les mesures logicielles de protection (DRM) ;
- Dans le cas contraire, **les DRM** devront faire l'objet d'un affichage clair de la part du fournisseur, qui précisera les matériels et logiciels requis pour consulter les documents qu'il fournit.
- Les éditeurs proposent **plusieurs possibilités de lecture** sur écran, ainsi que des solutions de téléchargement sur tablette de lecture.
- Il soit possible d'imprimer des extraits ou la totalité de l'ouvrage.
- Les possibilités de **prêt entre bibliothèques**, d'**exportation** et d'**impression** des documents, qui manquent souvent de clarté, soient explicitement indiquées.
- La possibilité de choisir les documents titre à titre
- Pour les offres en abonnement, la possibilité de modifier la liste de ces titres à tout moment ou au moins une fois par an soit proposée.

10. Innover, expérimenter en partenariat

Les usages de ces nouveaux documents et de ces nouveaux supports de lecture n'étant pas encore fixés, ils pourraient donner lieu à une **approche expérimentale des offres**, tout en se donnant la possibilité de modifier ces offres si elles ne correspondent pas aux usages constatés. Quelques exemples de pratiques innovantes :

- Concevoir de nouveaux modèles économiques : dispositif d'acquisition progressif par titre prenant en compte les mises à jour ; des tarifs dégressifs en fonction du volume souscrit.
- L'absence de DRM sur les documents téléchargés, remplacées par un filigrane portant le nom de l'utilisateur, ainsi que son institution d'appartenance.
- La personnalisation des plateformes de téléchargement ou du visuel (présence d'un bandeau aux couleurs de l'institution) pour rappeler l'origine de la ressource et de son financement.